



DOURDANNAIS EN HUREPOIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 FEVRIER 2014

PROCES VERBAL

L'an deux mil quatorze, le VINGT du mois de FEVRIER, à 20H30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué par le Président en exercice, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX.

ETAIENT PRESENTS :

BREUX-JOUY : Pascale BOUDART, Nicole GOMES – COELHO, Fernando RODRIGUES

CORBREUSE : Patricia MILLOCHAU, Denis MOUNOURY,

DOURDAN : Anne BERTHELOT, Jean-Jacques DULONG, Eric CHARRON, Florence GUENIN, Christiane PATURAUD, Michel TANGUY, Brigitte ZINS

LA FORET LE ROI : Patrick FROGER, Marie Ange GANGNEBIEN,

LE VAL SAINT GERMAIN : Roland BOURBON, Maurice ROBIN, Claude VANNIER-RUHIER

LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Carine HOUDOUIN, Patrick LEMANISSIER, Marie-Thérèse LEROUX

ROINVILLE S/S DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Roland MORANO, Jean-François THUMERELLE,

SAINT-CHERON : Brigitte ACEITUNO, Jean Marie GELE, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Marc HUDAULT, Dominique TACHAT,

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE,

SERMAISE : Gérard HAUTEFEUILLE, Valérie LACOSTE, Pascal JAVOURET

1^{ère} convocation adressée le 29 janvier 2014

Ordre du jour et documents de travail transmis le 13 février 2014

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents 37

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale BOUDART

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2014, ne fait l'objet d'aucune observation, il est donc approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

❖ **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au Président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Après avoir entendu l'énoncé et les explications sollicitées pour chaque décision, le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire en a reçu, en son temps, la liste détaillée.

❖ **AP/CP CENTRE AQUALUDIQUE HUDOLIA – ACTUALISATION ET CLOTURE**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

La première délibération du conseil communautaire relative à la construction du centre aqualudique HUDOLIA date du 26 février 2006.

Un long chemin a été parcouru depuis et chacun a pu suivre l'évolution du dossier financier, du dossier technique, la mise en œuvre du chantier pour aboutir enfin à l'ouverture du centre au public en juin 2011.

Les dépenses se sont étalées sur plusieurs exercices budgétaires de 2008 à 2012, il convient maintenant d'actualiser et de clôturer définitivement l'AP/CP 2008-01 (autorisation de programme/crédits de paiement).

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil, à l'unanimité, décident d'actualiser et de clôturer l'AP/CP 2008-01 à hauteur de 13 229 660,49 € TTC, lesquels ont été inscrits et réalisés de la façon suivante :

	2008	2009	2010	2011	2012
INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	250 000,00	5 050 400,00	6 149 690,87	7 284 219,07	937 574,86
RÉALISATIONS	249 416,84	706 600,49	4 596 106,92	6 739 970,58	937 565,66

Dépenses :

413.2031	« Frais d'études »
413.2313	« Constructions »
413.2315	« Installations, matériel et outillage technique »
413.21531	« Réseau d'eau »
413.21532	« Réseau EU »

	413.21534	« Réseau d'Electrification »
	413.2184	« Mobilier »
	413.2188	« Autres Matériels »
	413.238	« Avances sur Immobilisations »
Recettes :	413.1322	« Subvention de la région »
	413.1323	« Subvention du département »
	413.10222	« FCTVA »

Total des subventions :	4 725 000,00 €
Remboursement FCTVA :	1 557 064,00 €
Financement propre :	6 947 596,49 €

❖ **AP/CP 2014/01 - REQUALIFICATION ESPACES PUBLICS « PARC LAVOISIER »**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

La COMMUNAUTE DE COMMUNES est porteuse d'un CONTRAT COMMUNAUTAIRE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT, signé avec le DEPARTEMENT DE L'ESSONNE.

Le présent dossier concerne le volet 2 dudit contrat et porte sur la « requalification des espaces publics du parc Lavoisier.

L'autorisation de « programme/crédit de paiement » soumise à autorisation de ce jour concerne l'engagement des travaux retenus par la commission « développement économique » d'un montant global de 2 151 289 € TTC, sur les exercices budgétaires 2014 et 2015.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil, à l'unanimité, décident l'inscription budgétaire sur les deux années 2014 et 2015 selon la répartition suivante :

Exercice 2014 :	1 111 289 €
Exercice 2015 :	1 040 000 €

Dépenses : 902.21538 « Autres Réseaux divers »

Recettes : 902.1323 « Subvention du département »
902.10222 « FCTVA »

Total des subventions :	882 450,00 €
Remboursement FCTVA :	322 693,00 €
Financement propre :	946 146,00 €

❖ **BUDGET PRIMITIF 2014 CCDH**

Rapporteur : Marie Thérèse LEROUX, Vice présidente chargée des finances,

Chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, un exemplaire complet et détaillé du projet de budget primitif 2014.

Le projet de budget primitif a été élaboré conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu devant le conseil communautaire le 21 janvier 2014.

Les propositions de dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement indiquent que le recours à l'emprunt sera nécessaire, toutefois celui-ci devrait être inférieur à 500 000 € si l'on anticipe les résultats du COMPTE ADMINISTRATIF 2013, - lequel CA sera définitivement arrêté par le conseil du 13 mars 2014 –

Dans « BUDGET PRIMITIF », le terme « PRIMITIF » a tout son sens en période de renouvellement des équipes municipales.

Une **Décision modificative** viendra en son temps devant le nouveau conseil communautaire.

Pour élaborer ce budget, les prévisions de recettes ont été évaluées en fonction des éléments connus à ce jour et les crédits ont été ajustés en fonction du « REALISES 2013 ».

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Dominique ECHAROUX, Brigitte ZINS, Denis MOUNOURY, Pascal JAVOURET, le BUDGET PRIMITIF 2014 est arrêté à la somme de :

- 14 171 695 € pour la section de fonctionnement,
- 2 001 543 € pour la section d'investissement,

et soumis au vote :

RÉSULTATS DES VOTES :

– FONCTIONNEMENT :

- **Recettes** : Unanimité des votants (2 abstentions : Brigitte ZINS et Jean-Jacques DULONG)
- **Dépenses** : Unanimité des votants (2 abstentions : Brigitte ZINS et Jean-Jacques DULONG)

– INVESTISSEMENT :

- **Recettes** : Unanimité des votants (2 abstentions : Brigitte ZINS et Jean-Jacques DULONG)
- **Dépenses** : Unanimité des votants (2 abstentions : Brigitte ZINS et Jean-Jacques DULONG)

VOTE GLOBAL DU BUDGET : Unanimité des votants (2 abstentions : Brigitte ZINS et Jean-Jacques DULONG)

Le Budget principal peut être consulté et communiqué au siège de la CCDH

❖ **BUDGET PRIMITIF 2014 - HUDOLIA (exploitation/investissement)**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances

Chaque conseiller communautaire a reçu en son temps, un exemplaire complet et détaillé du projet de budget primitif HUDOLIA pour 2014, tant pour l'exploitation que pour l'investissement ; Il convient de prendre en compte que ce budget ne court que pour les 6 premiers mois de l'année 2014, la gestion se faisant ensuite sous forme d'une DSP (délégation de service publique).

Après avoir entendu le rapporteur, qui a rappelé le débat d'orientation budgétaire du 21 janvier 2014,

Après avoir entendu les interventions de Dominique ECHAROUX, Florence GUENIN, Brigitte ZINS, le budget primitif 2014 HUDOLIA est approuvé à l'unanimité des votants (2 abstentions : Brigitte ZINS et Jean-Jacques DULONG) tant pour la partie exploitation que pour la partie investissement.

Le Budget HUDOLIA peut être consulté et communiqué au siège de la CCDH -

IL EST INDIQUE A L'ENSEMBLE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES, QU'IL CONVIENT DE CONSERVER LES DOCUMENTS PREPARATOIRES AUX BUDGETS PRIMITIFS CAR ILS SERVIRONT EGALEMENT POUR L'EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS.

❖ **LIGNE DE TRESORERIE 2014**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances

La « ligne de Trésorerie » arrive à échéance et doit être renouvelée ; après consultation, la proposition de la CAISSE D'EPARGNE a été retenue.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil autorisent à l'unanimité le président, à signer tous les documents nécessaires au fonctionnement de la ligne de trésorerie, tenant compte des conditions suivantes :

<u>Montant</u> :	1 000 000 €
<u>Index</u> :	EONIA
<u>Marge</u> :	1,60 %
<u>Facturation des intérêts</u> :	Mensuelle sans capitalisation
<u>Indemnité de non-utilisation</u> :	0,20%
<u>Frais de dossier</u> :	1 000 €

❖ **PACTE SUD ESSONNE (RENFORCER LES RESEAUX D'ENTREPRISES A L'ECHELLE SUD ESSONNE AXE 1 – ACTION 1-1 - AVENANT N°1**

Rapporteur : Jeannick MOUNOURY, Vice Président chargé du développement économique

Le conseil communautaire a approuvé en son temps la convention liant les 5 EPCI, et l'agence pour l'Economie en Essonne sur l'AXE 1 – action 1.1 « renforcement des réseaux d'entreprises dans le Sud Essonne »,

Le financement de l'opération s'opérait ainsi :

Financeurs	Montant
CC de l'Etampois Sud-Essonne	6 753,30 €
CC du Dourdannais en Hurepoix	3 740,91 €
CC Entre Juine et Renarde	1 188,54 €
CC du Val d'Essonne	4 783,26 €
CC de la Vallée de l'Ecole	1 033,99 €
Conseil Général de l'Essonne	5 000,00 €
Conseil Régional Ile-de-France	27 500,00 €
TOTAL	50 000,00 €

Les financements du **CONSEIL REGIONAL** ont été ramenés de 27 500 à 25 000 € ; il convient donc de modifier la convention d'origine ; les financements seront répartis de la façon suivante :

Financeurs	Montant
CC de l'Etampois Sud-Essonne	6 753,30 €
CC du Dourdannais en Hurepoix	3 740,91 €
CC Entre Juine et Renarde	1 188,54 €
CC du Val d'Essonne	4 783,26 €
CC des 2 Vallées	1 033,99 €
Conseil Général de l'Essonne	5 000,00 €
Conseil Régional Ile-de-France	25 000,00 €
TOTAL	47 500,00 €

Aucun changement dans la participation des EPCI, sauf en ce qui concerne l'ETAMPOIS, qui - en sa qualité de pilote - prend en charge en supplément, un temps/Agent d'un montant équivalent à 5 000 € ;

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Dominique ECHAROUX, les conseillers communautaires - ayant reçu, copie intégrale de l'avenant et de la convention d'origine - autorisent, à l'unanimité, le président à signer ledit avenant qui également prolonge la convention jusqu'au 31 octobre 2014.

❖ **GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES REPAS DU CENTRE DE LOISIRS DES SANGLIERS ET DES PERSONNES AGEES, SOUS L'EGIDE DE LA COMMUNE DE SAINT CHERON**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX Président,

Le marché public relatif à la fabrication et la livraison sur site des repas destinés au centre de loisirs des Sangliers et au portage des repas pour les personnes âgées arrive à échéance au 31 août 2014 ;

Ce même marché inclus également les repas des cantines scolaires de Saint CHERON, c'est pourquoi, il est proposé au conseil d'organiser un seul appel d'offres avec une procédure dite « groupement de commandes », et ce sous l'égide de la commune de SAINT CHERON.

Une convention règlera les modalités de fonctionnement de chacun des partenaires.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil autorisent, à l'unanimité, la procédure de GROUPEMENT DE COMMANDE ainsi que la signature d'une convention liant la commune de SAINT CHERON, la CCDH et son CIAS.

❖ **CAF : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LA CREATION DES R.A.M. DE DOURDAN ET SAINT-CHERON**

Rapporteur : Jocelyne GUIDEZ vice présidente chargée de l'enfance,

Dans le cadre de son « SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE », la Communauté de communes a décidé de créer deux Relais Assistantes Maternelles sur le territoire. Ce projet est inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.

Au regard de la répartition géographique des assistantes maternelles agréées indépendantes, les deux sites retenus sont logiquement sur les communes de DOURDAN et SAINT-CHÉRON.

Le local mis à disposition par la commune de SAINT-CHÉRON nécessite des travaux et des aménagements.

Pour le Relais de DOURDAN, la CCDH est en attente d'une proposition de bail écrite. La CCDH ne devrait pas supporter les coûts liés aux travaux mais assurerait l'achat du matériel.

La CAF de l'ESSONNE peut apporter une aide financière en investissement pour ces dépenses.

Nous sommes dans l'impossibilité à ce jour de prévoir une date d'ouverture au public de ces nouveaux services ; en effet, la CAF n'accorde plus de dérogation pour commencer les travaux avant la notification des aides financières en investissement accordées une fois par an lors de la commission d'action sociale de septembre. Au vu du durcissement des conditions d'octroi, il était prévu d'en programmer une par semestre. Mais celle du premier semestre 2014 n'a pas encore été évoquée par les services de la CAF.

La notification de l'aide financière pour les travaux et achat de matériel des deux R.A.M. pourrait intervenir à l'automne 2014 s'il n'y avait pas de commission au cours du premier semestre.

L'estimation hors taxes des deux programmes s'élève à 39 956 € pour SAINT-CHÉRON et à 14 414 € pour DOURDAN.

Les travaux pourraient débiter au printemps à SAINT-CHÉRON et à DOURDAN.

Pour rappel, l'une des conditions d'agrément des R.A.M. par les CAF est le recrutement de l'animateur trois mois avant l'ouverture au public, délai considéré indispensable par ce partenaire pour l'élaboration du projet de fonctionnement d'un Relais.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent le Président à solliciter l'aide financière de la CAF pour les travaux et achats de matériel pour la création des R.A.M. situés à DOURDAN et à SAINT-CHÉRON.

QUESTION ORALE DE J.J. DULONG

59, RUE DU FAUBOURG DE CHARTRES - 91410 DOURDAN
Tél. : 01 56 91 50 40 Portable : 06 86 27 53 87
courriel jjdulong@hotmail.fr

Monsieur ECHAROUX
Président de la CCDH

Fax : 01 64 94 83 67

PAR COURRIEL ET PAR TELECOPIE

Dourdan, le 17 février 2014

QUESTION ORALE

Monsieur le Président,

La CCDH a compétence pour les installations sportives publiques situées sur son territoire.

Le terrain d'entraînement de football du stade de Dourdan dit stabilisé qui est en terre présente un état calamiteux.

Les jeunes joueurs qui s'y entraînent et qui y jouent sont, quand il pleut, maculés de boue et sinon couverts de poussière.

Des matchs de football sont parfois annulés pour les équipes de jeunes en raison de l'état de ce terrain.

Les dirigeants du club n'ont pas dû manquer de vous faire part de leurs demandes relatives à la rénovation des terrains avec notamment une pelouse synthétique qui permettrait de pratiquer le football.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître ainsi qu'à nos collègues votre position à cet égard, me doutant de l'effort financier que cela représenterait dans un contexte économique certes difficile pour les collectivités locales mais où l'intérêt public ne manquerait pas cependant d'y trouver son compte, d'autant plus que le football, comme les autres sports, joue un rôle précieux dans l'intégration sociale de toute notre jeunesse locale et son éducation, ce qui mérite des efforts de la collectivité.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean Jacques DULONG
Conseiller municipal de Dourdan
Conseiller CCDH



REPOSE DE LA CCDH :

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la communauté de communes du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, a compétence en matière d'équipements sportifs,
Avec cette compétence, l'ensemble des terrains sportifs et gymnases ont été remis à la CCDH, **en l'état.**

Le terrain d'entraînement que vous citez a déjà plus de 35 ans ! son état effectivement ne correspond pas à l'usage intensif que l'on en fait.

C'est le cas de beaucoup de nos équipements sportifs ;

(À titre d'exemple le club de rugby s'entraîne tous les jours sur le terrain qui est également utilisé le samedi et le dimanche pour les matchs : le terrain est donc extrêmement fragile et malgré tous les soins de l'équipe sport, la moindre pluie est un « drame »)

C'est pourquoi, et comme prévu dans le budget 2013 de la CCDH, une étude en 3 phases a été lancée :

- Phase 1 : DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT
- Phase 2 : DEFINITION DES BESOINS
- Phase 3 : mise en place d'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DECENNAL

C'est la Société CITYLINKS, spécialisée dans ce domaine, qui a été choisie après un appel d'offres, Elle est sur le « terrain » depuis le 23 janvier ; elle a commencé les phases 1 et 2 ; elle rencontre l'ensemble des interlocuteurs : élus, techniciens, associations (envoi d'un questionnaire et rencontre avec chaque clubs utilisateurs par site), écoles primaires, les 4 collèges et les 2 lycées. Elle visite et apprécie techniquement l'ensemble des équipements ;
Après les phases 1 et 2, un schéma directeur sera élaboré : **Cette étude ne se limite pas à la rédaction d'un rapport, elle chiffre et programme sur les 10 ans,**

Chaque étape de cette étude sera évidemment validée par le conseil communautaire ;

Pour votre complète information, je vous rappelle que la CCDH dans son budget consacre en moyenne annuelle 500 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement pour ses équipements sportifs

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

BUREAU (2ème et 4ème mercredi du mois)

Mercredi 05 mars - 10H

COMMISSIONS

FINANCES 04 mars - 18H30

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - 12 mars - 18H30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

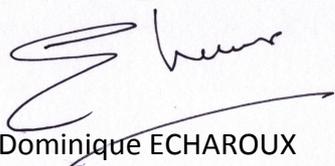
Jeudi 13 MARS - DOURDAN (CA et DSP HUDOLIA) - 19 heures

Vendredi 25 AVRIL - CONSEIL D'INSTALLATION - DOURDAN - à confirmer -

1^{er} MARS - 11 heures 30 - INAUGURATION DU NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS DES SANGLIERS A SAINT-CHERON

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée le 20 février 2014 à 22H15 -

Le Président



Dominique ECHAROUX